



**PROCES-VERBAL BIS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 07 AVRIL 2025

Le sept avril deux mille vingt-cinq à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente.

Date de convocation : 02/04/2025
Nombre de membres : 9
Nombre de membres en fonction : 9
Quorum : 5
Nombre de membres présents : 7
Nombre de procuration : 0

MEMBRES PRESENTS :

| NOM | PRENOM | QUALITE | VILLE |
|-----------|---------------|--|--------------|
| SCINEIDER | Elisabeth | Maire - Présidente du CCAS | BERGHEIM |
| ROLLI | Gabrielle | Conseillère Municipale - Vice-présidente du CCAS | BERGHEIM |
| ANTONI | Sandrine | Conseillère Municipale - Membre du CCAS | BERGHEIM |
| HALBOUT | Sidonic | Adjointe au Maire - Membre du CCAS | BERGHEIM |
| HALLER | Jean-François | Conseiller municipal - Membre du CCAS | BERGHEIM |
| DI CARLO | Delphine | Membre du CCAS | THANNENKIRCH |
| DUSSOURT | François | Membre du CCAS | RIBEAUVILLE |

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES ET NON REPRESENTEES :

Mme Marie-Antoinette BRENDEL, membre

Mme Viviane GENG, membre

ETAIT ABSENT EXCUSE ET REPRESENTE : néant.

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : néant.

AUTRE PARTICIPANTE :

Mme Valérie DEJONGHE, secrétaire générale

AUTRE PARTICIPANT EXCUSE : néant

AUTRES PARTICIPANTES NON EXCUSEES :

Mme Aurore PIQUET, assistante sociale du Pôle Gériatrique

Assistante sociale du Centre Médico-Social

---oooOooo---

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des secrétaires de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024
3. Approbation du compte de gestion 2024
4. Approbation du compte administratif 2024
5. Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2024
6. Approbation du budget primitif 2025
7. Fermage - Renouvellement d'un bail
8. Organisation de la fête des aînés
9. Attribution de secours exceptionnels
10. Points divers

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente ouvre la séance régulièrement convoquée en date du 02 avril 2025. Elle souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée.

1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Sur proposition de la Présidente,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Sidonie HALBOUT, membre, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal ne soulevant pas d'objection est approuvé à l'unanimité des voix.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après s'être assuré des identités de valeurs du compte administratif de l'exercice 2024 avec les indications du compte de gestion du Service de Gestion Comptable,

- **APPROUVE**, sans observation, le compte de gestion de l'exercice considéré

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame la Présidente, Elisabeth SCHNEIDER cède la présidence à Madame Gabrielle ROLLI, Vice-présidente qui soumet le compte administratif 2024 à l'approbation et au vote du Conseil.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'issue de la présentation du compte administratif 2024,

- **ATTESTE** la régularité des comptes
- **DONNE** quitus à la Présidente
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice considéré qui accuse un **excédent global de clôture de 24 519.67 €**

Mis aux voix, le compte administratif de l'exercice 2024 est approuvé.
(Madame la Présidente n'a pas participé au vote en sa qualité de Présidente)

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

5. AFFECTATION DES RESULTATS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2024

Le résultat de la section de fonctionnement 2024 s'établit à 5 441,67 €.

Le résultat de la section d'investissement 2024 s'établit à 19 078 €.

VU l'instruction ministérielle M57 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 de 5 441,67 € au financement des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025 à la ligne « Excédent de fonctionnement reporté », compte 002
- **DECIDE** de réaffecter le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2024 de 19 078 € dans sa section correspondante du budget primitif 2025 à la ligne « Excédent d'investissement reporté », compte 001

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

- VU l'instruction ministérielle M57 développée par nature sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 12 du 11 mars 2025 portant sur la modification de la répartition du produit des concessions du cimetière, versé au réel de l'année N pour 1/3 au C.C.A.S. sous la forme désormais d'une subvention trimestrielle ou annuelle (budgétisée à hauteur de 3 000 €, à l'article 74748 du budget primitif 2025)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

appelé à délibérer sur le projet de budget primitif 2025 dressé par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente,

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2025, qui s'équilibre en :
 - en section de fonctionnement à : 13 840 €
 - en section d'investissement à : 19 078 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

7. FERMAGE - RENOUElLEMENT D'UN BAIL

- VU la demande de renouvellement de bail à ferme présentée par l'EARL BRENDEL René et Fils, concernant une parcelle de vigne sise lieudit Trottstein sur le ban de Bergheim, cadastrée en section 08 n° 99 d'une superficie de 7,81 ares, pour un montant de fermage PM 2023/2024 de 183 € (hors charges et frais annexes)
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 et suivants
- VU le Code Rural
- VU l'arrêté préfectoral de la DDT du Haut-Rhin en date du 06 novembre 2024 portant sur le statut juridique du fermage viticole AOC, applicable à compter du 11 novembre 2024, à tous les contrats renouvelés et à tous les nouveaux contrats conclus
- VU le nouveau projet de contrat de bail à ferme à établir à ces effets

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la conclusion du contrat de bail à ferme au profit de l'EARL BRENDEL René et Fils de 68-Bergheim, concernant la parcelle cadastrée en section 08 n° 99 d'une superficie de 7,81 ares, pour une durée de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction
- **AUTORISE** la Présidente à signer le bail rural ainsi que tous les documents y afférents
- **IMPUTE** la recette à l'article 752 du budget

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

8. ORGANISATION DE LA FETE DES AINES

La journée de la fête des aînés aura lieu le dimanche 23 novembre 2025, au Centre Sportif et Culturel.

Cette année, seront conviées les personnes de 74 ans et plus, au nombre de 277 à ce jour.

Le Conseil d'administration prend note que le traiteur Jean-Marc WILLMANN BIRL de 68-Ribeauvillé assurera cette année le repas, au prix de 35 € env. par personne. En sus, l'achat d'un cadeau personnalisé sur table, les nappes et serviettes, les vins, softs, café, tisanes, eaux de vie, etc. Comme chaque année, le service en salle sera assuré par les élus, précisant aussi que la disposition des tables en épis sera maintenue.

Monsieur Thiéry DUBREUIL, accordéoniste, assurera l'animation, avec des chants et des danses qui ont ravi les convives l'année dernière. Sous réserve, une prestation de la chorale Ephémère sera ajoutée à l'animation.

Le principe de distribution de cadeaux pour les non-inscrits au repas est maintenu à partir de 80 ans et plus. Le montant alloué est d'environ 25 € pour une personne seule et 40 € pour un couple, ainsi qu'un cadeau personnalisé (une plante par exemple très appréciée, complétée d'une attention particulière) pour toutes les personnes en EHPAD.

Comme tous les ans, une réunion se tiendra au mois de septembre, voire octobre, pour l'organisation plus en détails de cette fête. *A suivre.*

Pour mémoire : l'intervention du Conseil Municipal des Jeunes, programmée tous les deux ans, n'aura pas lieu cette année.

9. ATTRIBUTION DE SECOURS EXCEPTIONNELS

VU la délibération n° 3 du 16 juillet 2021 autorisant la Présidente et la Vice-Présidente à consentir une aide financière pour un montant maximum de 150 € par personne

Le Conseil d'Administration :

- **PREND ACTE** et **APPROUVE** l'attribution des secours exceptionnels, établis comme suit :
 - remise d'un bon d'achat de produits alimentaires le 21/11/2024 pour un montant de 29.87 €.
 - remise d'un bon d'achat de produits alimentaires le 26/11/2024 pour un montant de 45.23 €.
 - remise d'un bon d'achat de produits alimentaires le 28/01/2025 pour un montant de 50 €. Il est souligné aussi que la Conférence Caritative St Grégoire de 68-Ribeauvillé lui a remis respectivement les 03 et 17/03/2025, deux bons d'achat « Leclerc » pour la somme totale de 80 € et 5 tickets de bus (Ribeauvillé-Colmar). M. DUSSOURT précise toutefois que l'assistante sociale l'a rendu attentif sur le fait que cette personne dispose de revenus suffisants pour assurer ce type de dépenses.
 - remise de bons d'achat de produits alimentaires respectivement les 12/02/2025 et 24/03/2025 pour un montant total de 73.70 €.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

10. POINTS DIVERS

10.1 Attribution d'aides

- VU la demande de participation financière réceptionnée en date du 17 janvier 2025, plus précisément pour l'installation d'un siège monte-escalier d'un montant de 6 000,31 €, déduction faite d'un crédit d'impôt de 2 000 €
- VU la demande de participation financière réceptionnée en date du 11 mars 2025, plus précisément pour l'installation d'une salle de bain Sénior d'un montant de 14 800 €, subventionnée par l'ANAH à hauteur de 5 827 € et financée pour partie, le cas échéant, par l'Assurance Maladie et la Complémentaire Retraite
- VU la proposition d'aide financière pour l'octroi d'une case au colombarium du cimetière de Bergheim

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
après en avoir délibéré,**

- sur le principe, **DECIDE** d'octroyer des aides financières, étant précisé que les demandes seront examinées individuellement et sur présentation obligatoire d'un plan de financement définitif des travaux réalisés par le service médico-social en charge du dossier, ainsi que des justificatifs nécessaires à leur liquidation (avis d'impôt sur les revenus, facture(s), copie des courriers des aides perçues, ...)
- d'autre part, **APPROUVE** la prise en charge pour partie des frais de concession d'une case au colombarium à hauteur de 250 € suite au décès de M. X, ancien agent communal (réf. concession n° 1404, emplacement COL-010, pour la période du 21 février 2025 au 20 février 2035, au tarif de 336 € dont 1/3 sera reversé par la Commune au C.C.A.S. soit la somme de 112 €)
- **CHARGE** la Présidente de la suite à y réserver
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

10.2 Communications diverses

Le Conseil d'Administration prend acte :

- de la désignation d'APAMAD de 68-Mulhouse, mandataire spécial de placement sous le régime de la sauvegarde de justice d'une personne, par ordonnance du Tribunal Judiciaire de Colmar (Service de la Protection des Majeurs) en date du 26/11/2024.
- de la résiliation du contrat de bail consenti à compter du 03 mars dernier, suite au conflit de voisinage des habitants de l'immeuble 50 rue du Vieil Hôpital.
- de l'expulsion imminente d'un locataire HHA, qui devrait être hébergé dans un foyer.

---oooOooo---

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 18 heures 15 minutes.

La secrétaire,
Sidonie HALBOUT



La Présidente,
Elisabeth SCHNEIDER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
C.C.A.S. DE BERGHEIM



**SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DU 07 AVRIL 2025**

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Présidente

Etaient présents :

Mesdames Elisabeth SCHNEIDER, Présidente, Gabrielle ROLLI, Vice-présidente, Mesdames Sandrine ANTONI Sidonie HALBOUT, Monsieur Jean-François HALLER, Madame Delphine DI CARLO et Monsieur François DUSSOURT, Membres du CCAS.

LISTE DES DELIBERATIONS :

| N° | Délibération | Vote |
|------|---|------------------------|
| 1. | Désignation des secrétaires de séance | Approuvé à l'unanimité |
| 2. | Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 | Approuvé à l'unanimité |
| 3. | Approbation du compte de gestion 2024 | Approuvé à l'unanimité |
| 4. | Approbation du compte administratif 2024 | Approuvé à la majorité |
| 5. | Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2024 | Approuvé à l'unanimité |
| 6. | Approbation du budget primitif 2025 | Approuvé à l'unanimité |
| 7. | Fermage - Renouvellement d'un bail | Approuvé à l'unanimité |
| 8. | Organisation de la fête des aînés | |
| 9. | Attribution de secours exceptionnels | |
| 9.1 | Attribution d'aides | Approuvé à l'unanimité |
| 9.2 | Attribution de secours exceptionnels | Approuvé à l'unanimité |
| 10. | Points divers : | |
| 10.1 | Attribution d'aides | Approuvé à l'unanimité |
| 10.2 | Informations diverses | |

Liste publiée et date de mise en ligne le 10/04/2025

La Présidente, Elisabeth SCHNEIDER

